

Parallèlement, je me suis présenté à des concours d'écoles de commerce et j'ai réussi celui d'HEC. À l'oral, il y avait un exercice qui m'avait vraiment plu : le « face à face ». Je me souviens encore de mon sujet : « Faut-il faire entrer des chefs d'entreprise à l'Académie française ? »

Le candidat dispose de cinq minutes de préparation puis fait face à un autre candidat, qui ignore le sujet et doit répondre dans l'instant. Il faut exposer sa position, convaincre l'autre et tenir sa position dans le débat qui s'engage. Ensuite on inverse les rôles sur un autre sujet. C'est un bel exercice de contradiction. Même s'il y a un enjeu, il y a presque un côté ludique.

Me voici donc à HEC pour deux ans, à Jouy-en-Josas, sur le plateau de Saclay. Je n'y suis pas spécialement épanoui, car les relations ont du mal à se nouer entre les étudiants qui, comme moi, viennent d'une autre école, et ceux qui sortent directement de classe préparatoire.

Je ne me vois guère faire de la finance ou du marketing, alors je passe l'examen d'entrée à l'école d'avocat. Parmi les professions du droit, c'était celle qui me tentait le plus. Je ne voulais pas être magistrat. Je me sens tout à fait illégitime pour juger la vie des autres. J'ai le sentiment qu'un bon juge doit être une sorte d'être parfait, totalement dégagé des passions humaines pour se prononcer en toute impartialité, et je m'en sais tout à fait incapable.

Je m'oriente plus précisément vers une profession assez méconnue : celle d'avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation. Il s'agit d'une catégorie particulière d'avocats qui ont pour spécialité la représentation des parties devant les juridictions de dernier recours. Les avocats « de la dernière chance », en quelque sorte.

Seulement voilà, pour devenir avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, il faut passer... un concours d'éloquence ! La Conférence du stage des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation – c'est ainsi que ce concours se nomme – permet à des étudiants ou à de jeunes avocats de replaider, fictivement bien sûr, les grandes affaires qui ont été débattues dans l'année précédente devant les juridictions les plus importantes.

Le fond est très juridique, très technique, et la forme est très contrainte : quinze minutes, pas une de plus et pas une de moins, un plan en deux parties et deux sous-parties. Bref, c'est un peu scolaire, un peu austère, très rigoureux, pas très drôle, mais ça me convient bien. C'est une sorte de « premier palier » de réconciliation avec la parole. J'échoue à mon premier concours, au deuxième aussi, mais à cette occasion je rencontre un candidat qui me propose de venir travailler dans le cabinet où il exerce. Je n'ai pas gagné le concours, mais j'ai trouvé un poste, c'est déjà quelque chose !

Je suis donc collaborateur dans un cabinet d'avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation. La procédure devant ces juridictions étant principalement écrite, mon travail consiste à rédiger des mémoires, des argumentaires juridiques. C'est un peu monacal, parfois aride, souvent abstrait, mais à cette époque je n'éprouve pas le besoin d'avoir une activité plaudente. Pire, je regarde ceux qui ont choisi cette forme d'exercice avec une certaine suspicion. Je les prends un peu pour des danseurs de claquettes ou des charmeurs de serpent, et pour tout dire, je ne trouve pas ça très sérieux. La méfiance de l'oral, toujours et encore.

Finalement, à la suite d'un pari, je passe une troisième fois le concours. Et sur un sujet relatif à l'adage « Nul n'a le droit à une jurisprudence figée », je suis élu secrétaire de la Conférence des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation, le titre que portent les quatre vainqueurs du concours. Pendant un an, je vais donc écouter les discours des futurs candidats, pour élire ceux qui succéderont à ma promotion. La réconciliation se poursuit !